

ASSEMBLÉE NATIONALE

FONDS D'INDEMNISATION CHLORDÉCONE PARAQUAT GUADELOUPE MARTINIQUE -
(N° 1543)

AMENDEMENT

N ° AS10

présenté par

Mme Manin, Mme Bareigts, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Battistel, M. Carvounas,
M. Alain David, M. Hutin, M. Juanico et Mme Pires Beaune

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.